

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**01 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION DU PERSONNEL D'ACCOMPAGNEMENT
DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

N° 2016-07-01

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Depuis le 1^{er} septembre 2004, la compétence « organisation et gestion des transports scolaires » est transférée à la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Lors de ce transfert, la commune a signé une convention de mise à disposition du personnel assurant la surveillance et l'accompagnement dans les cars scolaires primaires qui desservent la commune.

Lors de la séance du 15 octobre 2013, les membres du conseil municipal ont autorisé la reconduction de cette convention qui arrive à échéance le 31 août 2016.

La convention précise les conditions d'emploi, de rémunération et d'évaluation des agents mis à disposition.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE01-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition du personnel d'accompagnement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Saint-André' and '13 - ANTI-PYRÉNÉES'.

Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE01-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016